



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D8 - Valorisation du patrimoine historique et naturel - Vente d'affiches et de produits dérivés

Date de convocation : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D8-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

N° 8 - Valorisation du patrimoine historique et naturel - Vente d'affiches et de produits dérivés

Rapporteur : M. Philippe BARRIERE

Dans le cadre de son projet touristique, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite mettre en avant le patrimoine historique et naturel en valorisant les lieux touristiques angériens par la réalisation d'affiches et produits dérivés de style néo-rétro.

L'agence DOZ domiciliée à Thairé (17) réalisera, en collaboration avec la Ville de Saint-Jean-d'Angély, deux visuels qui représenteront les Tours de l'abbatiale et le plan d'eau de Bernouët. Ces derniers seront déclinés en affiches de formats A3 et 40x60, magnets et cartes postales.

Les affiches de formats A3 et 40x60 seront éditées en 200 exemplaires, les magnets en 200 exemplaires et les cartes postales en 300 exemplaires.

Les produits seront mis en vente en totalité par le Musée des Cordeliers :

- pour les commerçants du cœur de ville et l'Office de Tourisme :

Articles	Prix de vente unitaire	Prix de revente unitaire au public
Affiche A3	10 €	15 €
Affiche 40x60	20 €	30 €
Magnet	3 €	4,50 €
Carte postale	1,50 €	2,50 €

- pour les particuliers

Articles	Prix de vente unitaire au public
Affiche A3	15 €
Affiche 40x60	30 €
Magnet	4,50 €
Carte postale	2,50 €

L'agence DOZ est autorisée à vendre ces articles, pour son propre compte, sur son site <https://affiches-vintage.com>, aux prix de vente réservés au public.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D8-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020

Affiché le 3 juillet 2020

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Cession des droits	660 €	Vente de 200 affiches A3	2 500 €
Achat de 200 affiches A3	1 440 €	Vente de 200 affiches 40x60	5 000 €
Achat de 200 affiches 40x60	3 120 €	Vente de 200 magnets	825 €
Achat de 200 magnets	480 €	Vente de 300 cartes postales	650 €
Achat de 300 cartes postales	360 €		
Total	6 060 €	Total	8 975 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la mise en vente des produits dérivés, selon les modalités exposées ci-dessus, au musée des Cordeliers, à l'Office de Tourisme et chez les commerçants du cœur de ville.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses sur le budget principal Ville 2020, par décision modificative de ce jour sur les comptes 651-3220 et 6078-3220 pour un montant total de 6 060 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2 (M. Ludovic BOUTILLIER, Mme Micheline JULIEN)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D8-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.